

S O C I E T E D E S  
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DES COMMUNES NEUCHATELOISES  
=====

P r o c è s - V e r b a l

de la 59 ème assemblée générale du vendredi 03 mai 1985, à

M Ô T I E R S

\*\*\*\*\*

Présidence: M.Fernand Huguenin, Président.

Le Président ouvre la séance à 18 h 40, dans la salle des Conférences du Collège de Môtiers, et remercie M.Mauler et ses collaborateurs d'avoir permis la visite du Prieuré St-Pierre et offert si aimablement l'apéritif.

Il remercie également les membres présents et se plaît à saluer les personnalités suivantes:

- MM. - M. Robert Coste, ler secrétaire du département de l'Intérieur;  
- André Ruedi, chef du Service des communes;  
- Armand Schaller, adjoint au Service des communes;  
- René Calame, Président de commune et Louis Bourquin, Conseiller communal, de Môtiers;  
- Michel Weil et Adrien Simon-Vermot, représentant la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat;  
- Rémy Jaccard, Vice-Président et Claude Dutoit, secrétaire - caissier de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux;  
- André Buèche et Gottfried Zaugg, membres honoraires non actifs de notre société;

Sont excusés:

- MM. - Jacques Béguin, Conseiller d'Etat, chef du département de l'Intérieur, retenu par d'autres obligations;  
- Jean-Marie Reber, Chancelier, retenu par d'autres obligations;  
- Jean-Pierre Bettone, Vice-Président, retenu par des obligations professionnelles.

Le Président remercie les autorités communales de Môtiers et notre collègue Gérard Villat pour l'organisation de cette soirée.

L'ordre du jour présenté par le Comité est accepté tel quel par l'assemblée, soit:

- 1 - Appel
- 2 - Procès-Verbal de la 58 ème assemblée générale du 5 mai 1984
- 3 - Rapports : a) du Président  
b) du caissier  
c) des vérificateurs
- 4 - Décharge au Comité, au caissier, aux vérificateurs
- 5 - Mutations
- 6 - Elections statutaires des représentants des districts de Boudry et du Val-de-Ruz.
- 7 - Nomination d'un membre honoraire
- 8 - Fixation de la cotisation 1986 (pas de modification)
- 9 - Divers

1 - APPEL

L'appel fait constater la présence de 59 membres.

.../.

2 - PROCES-VERBAL DE LA 58 ème ASSEMBLEE GENERALE DU 05 MAI 1984, A BOLE

Le Procès-Verbal ne suscite aucun commentaire. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3 a) RAPPORT DU PRESIDENT

Depuis la dernière assemblée, le Comité s'est réuni les 21 juin et 03 novembre 1984, les 23 janvier et 27 mars 1985.

Aucun changement n'est intervenu au sein de ce comité.

Concernant la transmission des mutations du Contrôle des habitants, une délégation du comité, accompagnée de M. Serge l'Eplattenier qui avait été désigné deux ans auparavant pour représenter le comité au sein d'un groupe de travail chargé d'élaborer une formule unique pour la transmission des mutations, a rencontré le 06 décembre 1984 et le 25 janvier 1985, les représentants du Service informatique de l'Etat. Il apparaît que deux documents de travail ont été mis au point dans ce domaine, ce qui ne devrait pas occasionner de travail supplémentaire. Ces formules parviendront sous peu au contrôle des habitants des communes et des directives seront données. Il y aura lieu de se conformer à ces directives et de transmettre les documents dans les délais qui ont été fixés. Il n'y aura pas de frais supplémentaires pour l'envoi de ces documents, l'Etat fournissant les enveloppes affranchies.

Les relations avec la Caisse cantonale d'assurance contre le chômage, à la suite d'une enquête effectuée en mars 1985, paraissent bonnes, mais il y a lieu de signaler la lenteur des responsables du Service pour traiter et régler les dossiers. Ces remarques ont été transmises au Premier secrétaire du Département de l'économie publique lors d'une entrevue qu'une délégation du comité a eue le 11 avril 1985 au Château.

Concernant les délégations, le Président et Vice-Président de la Société ont représenté celle-ci à l'assemblée de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux qui a eu lieu à St-Légier- La Chiesa, le 28 septembre 1984.

D'autre part, le Président a également représenté la Société lors de l'assemblée générale de la Société des Magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat, le 27 avril 1985, à Auvernier.

Au sujet de l'effectif, il est à déplorer le décès de M. Eric Maire, membre honoraire et administrateur aux Verrières, enregistrer la démission de Mme Mathilde Bohlen qui a cessé son activité à Enges, et procéder à l'exclusion de Mme Madeleine Jeanneret, d'Hauterive qui, malgré plusieurs rappels n'a pas payé ses cotisations arriérées.

En revanche, le Comité a accepté sous réserve de ratification par l'assemblée, l'admission de 13 nouveaux membres, de sorte qu'il est enregistré une augmentation de 10 membres par rapport à l'an passé.

L'effectif est donc de 98 membres, dont 9 membres honoraires non actifs, 9 membres honoraires actifs, 3 membres libres et 77 membres actifs. Le Président espère que le cap de la centaine sera atteint dans le courant du prochain exercice.

Pour terminer, le Président remercie ses collègues de leur travail, de leur assiduité et de leur collaboration, ainsi que tous les membres de la société qui apportent bénévolement leur contribution aux membres du comité.

.../.

b) RAPPORT DU CAISSIER

Le caissier, M. Roger Cucho, commente les comptes 1984 qui bouclent par un bénéfice de 1'068.25. Au bilan, la fortune est de Fr. 10'202.75.

c) RAPPORT DES VERIFICATEURS

Les vérificateurs des comptes, MM. Michel Ledermann, rapporteur et Jean-Jacques Aeberhardt, relèvent que les contrôles effectués reconnaissent la concordance des pièces comptables, et invitent l'assemblée à accepter les comptes et à donner décharge aux organes responsables

4 - DECHARGE AU COMITE, AU CAISSIER, AUX VERIFICATEURS

M. Huguenin, Président, ouvre la discussion sur les rapports présentés qui ne suscitent pas de commentaires.

A l'unanimité, l'assemblée donne décharge au comité, au caissier, aux vérificateurs.

5 - MUTATIONS

Le Président rappelle le décès de notre collègue M. Eric Maire, la démission de Mme Mathilde Bohlen et l'exclusion de Mme Mathilde Jeanneret.

Il propose ensuite les nouveaux membres, admis par le Comité, à l'approbation de l'assemblée. Ces membres sont priés de se lever à l'appel de leur nom pour permettre à l'assemblée de faire leur connaissance, soit:

Mmes, Mlles - Aellen Gisèle, administratrice aux Verrières,  
- Benoît Chantal, employée à Gorgier,  
- Caccia Violette, employée à Colombier,  
- Cartier Violette, employée à Colombier,  
- Faessler Jacqueline, employée à Colombier,  
- Favre- Bulle Liliane, employée à Dombresson,  
- Pezotto Suzanne, employée à Cernier,  
- Sunier Viviane, employée à St-Blaise,  
- Trian Josiane, employée à Colombier  
- Wohlgemuth Nadia, employée à Colombier,

MM. - Benoît Jean-Michel, administrateur adjoint à Bôle,  
- Bettens Henri, employé à Colombier,  
- Hubert Yves, employé à Colombier.

Par acclamations, l'assemblée ratifie les admissions de ces 13 membres.

Le Président souhaite que les communes de Pesieux, Boudry, Couvet, Fleurier, Corcelles-Cormondrèche, pour ne citer que les principales, fassent un effort pour le recrutement de nouveaux membres.

6 - ELECTIONS STATUTAIRES

Conformément à l'article 12 des statuts, il est à désigner pour une période de 3 ans, les délégués des districts de Boudry et de Val-de-Ruz.

M. Alfred Zehr, délégué du district de Boudry, accepte un nouveau mandat.

.../.

M. Roger Cuche, délégué du district du Val-de-Ruz, n'est plus rééligible. Pour ce district, M. Jean-Claude Marti, des Hauts Geneveys, est présenté.

L'assemblée ratifie ces deux nominations à mains levées. Au nom de l'assemblée, M. F. Huguenin remercie les deux élus pour leur dévouement.

#### 7 - NOMINATION D'UN MEMBRE HONORAIRE

Le Président propose de nommer un membre honoraire, à savoir M. Serge l'Eplattenier, de Cernier, son prédécesseur à la Présidence de la Société.

Par acclamations, l'assemblée ratifie cette nomination. Après avoir reçu le présent justificatif des mains du Président, M. Serge l'Eplattenier remercie l'assemblée et dit avoir plaisir à constater la bonne ambiance qui régit la société.

M. Huguenin, Président, remet ensuite un petit présent à M. André Buèche, d'Hauterive, membre méritant qui oeuvre pour le bien de la société depuis 40 ans. Des acclamations l'en remercient.

#### 8 - FIXATION DES COTISATIONS 1985

Sur proposition du Comité, l'assemblée décide de maintenir les cotisations annuelles à Fr. 30.-- pour les membres actifs et à Fr. 10.-- pour les membres honoraires non actifs et les membres libres.

M. André Giroud a noté que la fortune de la Société était de 10'202.75. Il aimerait savoir pourquoi les cotisations restent les mêmes, car il ne voit pas la nécessité de trop capitaliser.

Le Président répond que le Comité a discuté du problème, mais a décidé de ne rien changer aux cotisations, en vue du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la société, anniversaire tout proche donc qui verra se préparer quelque chose par le Comité.

#### 9 - DIVERS

Le Président signale que, conformément aux dispositions statutaires, le Comité a décidé que l'assemblée 1986 aura lieu à Montmollin. Il a désigné les collègues de Coffrane et Boudevilliers en qualité de vérificateurs, les collègues de Savagnier et des Geneveys-sur-Coffrane assumant la suppléance.

Le Président signale également que le Comité est en contact avec celui des Officiers de l'Etat-Civil au sujet de l'organisation d'une manifestation spéciale pour le 60<sup>ème</sup> anniversaire des deux sociétés.

M. Valentin Borghini saisit une fois de plus l'occasion de recruter des membres qui adhéreront à la Conférence suisse des secrétaires municipaux. Plusieurs membres, pour le canton de Neuchâtel, sont encore souhaités, surtout en cette année 1985 qui verra les Assises de la Conférence se tenir à Neuchâtel. Il se tient à disposition des intéressés.

M. Serge l'Eplattenier revient sur les propos du Président au sujet des formules pour le contrôle des habitants. Celles-ci seront vraisemblablement prêtes pour le courant de septembre 1985. Il relève que toutes les propositions faites par le Comité des administrateurs pour les modifications de ces formules ont été acceptées par les Services de l'Etat. Il aimerait que chacun, dès lors, joue le jeu.

M.Mathias Wirz rappelle que lors de l'assemblée annuelle des administrateurs à Bôle, il avait dit ne pas avoir reçu d'informations au sujet du recrutement à effectuer à Colombier. C'est désormais chose faite comme chacun a pu l'entendre, et il souhaite que les autres communes agissent de même.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne la parole à M.Robert Coste, ler secrétaire du département de l'Intérieur, qui a été mandaté par M.Jacques Béguin, Conseiller d'Etat.

M.Coste se dit heureux d'être là et au nom de ses collègues du Service des communes, il remercie les membres de la Société de les avoir associés à cette assemblée et à cette soirée.

Il rappelle le prochain départ du gouvernement neuchâtelois de M.Jacques Béguin qui le quittera après 16 années de service et rapporte que M.Béguin a beaucoup regretté de ne pouvoir venir une dernière fois à l'assemblée de la Société, étant pris ailleurs et surtout surchargé de travail pour remettre des dossiers parfaitement au point à son successeur.

Il y a eu beaucoup de discussion au sujet de la composition du nouveau gouvernement, dit M.Robert Coste, mais il peut dire qu'il n'y aura certainement pas de changement, sinon que M.Béguin sera remplacé par M.Jaggi.

Depuis que la loi sur la Procédure législative est entrée en vigueur, il est constaté que le département et notamment M.Ruedi, son juriste, ont été mis à rude épreuve, car chacun ou presque, désormais, décide de recourir contre les décisions, même en sachant qu'il n'obtiendra pas satisfaction. Il est vrai que chacun a le droit d'utiliser ce droit de recours ne serait-ce que pour profiter de l'effet suspensif pour la cause traitée. Il faut donc se poser la question de savoir s'il ne serait pas préférable de prendre des mesures pour une information plus poussée à l'échelon des communes, ce qui aurait peut-être comme effet de pallier quelque peu le surcroît de travail du département et de son juriste.

Autre problème: les hôpitaux. Que n'a-t-on pas dit dans la Presse, à la radio, à la télévision, à leur sujet, souvent et même le plus souvent sans vraiment connaître le problème. Il a été annoncé la suppression de tel hôpital ou le licenciement du personnel. Pour Perreux notamment, il n'est pas question de licencier, mais au contraire de garantir les emplois, car en période de pénurie du personnel, il ne faudrait pas qu'en plus, le personnel actuel s'en aille.

En ce qui concerne la péréquation financière par rapport aux hôpitaux, c'est une question de temps pour trouver le bon système et l'affiner. Au sujet de l'assurance maladie, de grands changements interviendront au ler janvier 1986 et une nouvelle formule sera comprise dans la loi qui règlera les problèmes des cotisations Etat / Caisse maladies.

Enfin, plus personne n'est encore au clair au sujet de l'après-midi de congé pour les fêtes de jeunesse. Des solutions, ici aussi, seront trouvées pour remédier à ce que M.Pierre Dubois a nommé une mauvaise querelle.

M.Robert Coste termine en disant qu'il a été surpris de constater le taux de présence des membres de la société pour cette séance du 03 mai 1985. Il souhaite qu'il en sera toujours de même.

Le Président remercie M.Robert Coste de son intéressant exposé et remercie à son tour M.Jacques Béguin pour l'intérêt qu'il a toujours marqué envers la Société des administrateurs. Il lui souhaite une belle et longue retraite.

M.Huguenin, Président, donne la parole à M.René Calame, Président du Conseil communal de Môtiers.

C'est sur un ton chargé d'humour que M.René Calame situe le village de Môtiers, ses habitants, ses coutumes, ses aspects et son passé historique qui se reflète encore dans les rues du village. Il cite les sociétés qui sont l'âme d'un village, le Centre culturel du Val-de-Travers, ses musées, sa Fête des Fontaines du 12 septembre, sa grotte, ses gorges, sans oublier la langue dite pointue de ses habitants qui ont malgré tout la parfum d'une fée sur la langue...

Au nom des autorités locales, il souhaite aux membres de la société une cordiale bienvenue et se livre ensuite à un aperçu des joies et déboires qui sont le propre d'un administrateur qui doit être taillé dans un tissu spécial mais nécessaire à la bienséance des politiciens.

Le Président remercie M.René Calame pour son discours.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 18.30.

Le Président demande à chacun de suivre le guide pour monter au Château de Môtiers pour la partie récréative et gastronomique.

Au nom de la Société des administrateurs  
et fonctionnaires des communes  
neuchâteloises

Le Président	Le secrétaire
Fernand Huguenin	Gérard Villat

=====